



Acheteur veut récupérer la voiture bruit moteur.

Par Lil6

Bonjour,

J'ai vendu une golf 7 le 04/05 CT technique Ok datant de même pas 4 mois avec aucun défaut et véhicule ayant été essayé par l'acheteur sur un trajet d'une dizaine de minutes.

Le véhicule n'a aucune anomalie je l'informe simplement qu'une fois nous avons entendu lors d'un week end après plusieurs KM un bruit de claquement en 6 mois mais une seule fois et depuis rien. Suite à cela nous avons passé la valise dans un garage qui n'avait rien détecté puis le bruit n'est jamais revenu.

Monsieur insiste du coup pour baisser le prix je le baisse de 15500 à 15000.

Il vient le jour de la vente regarde à nouveau le véhicule et voit qu'il fonctionne très bien. Nous signons les papiers de vente et il part avec (video de ma part qui montre qu'il n'y a aucun bruit lors de son départ.) je film toujours le départ dans le cas d'une problématique.

Suite à cela quelques jours Monsieur m'appel et me dit qu'il a fait un trajet d'environ 300 km et qu'il a entendu le bruit du claquement il me dit qu'il a vu un collègue à lui qui tient un garage et que d'après lui ce serait le support berceau il exige également une vidange du véhicule (qui avait été fait avant) il s'énerve, de bonne foi je lui dis que je peux changer la pièce et faire la vidange.

Tout cela fait Monsieur me rappel et me dit que le bruit persiste même après ces modifications. Je lui dis que je l'ai écouté et change la pièce qu'il souhaitait, de plus que ne fut pas ma surprise quand le mécanicien me dit qu'il a fait une vidange complète de tous les filtres et non pas seulement filtre à huile et que le prix n'est pas le même.

Il s'énerve et me réclame de lui rendre immédiatement la somme totale du véhicule (il l'a depuis 2 semaine à rouler avec et m'a fait payé des réparations)

Je lui dis que cela ne marche pas comme cela.

Je lui dit de faire une expertise il ne dit qu'il n'a pas à faire cela et me dire de rendre l'argent entièrement tout de suite.

Il est très agressif.

Que faire ?

J'ai appelé mon assistance juridique qui me dit que apparemment ? Ne peut être vice caché ce qui s'entend et se voit ? de plus il a essayé le véhicule avant la vente et on a baissé le prix sur sa demande et fait des réparations dans le vide.

Que faire ?

Merci.

Par AGeorges

Bonjour Lil,

Un bruit de claquement peut effectivement venir d'un moteur qui bouge dans certaines circonstances du fait de silent-bloc (ou équivalent) défectueux. Ce type de pièce est réputé durer quelques 150.000 kms. Sur une voiture de 4 mois, cela semble extravagant. Mais sur un véhicule de cet âge, vous avez une garantie constructeur ? Pourquoi ne pas y faire appel.

Pour votre vendeur énervé, la garantie est sans doute encore valide (elle se transmet avec le véhicule). Qu'il contacte le constructeur et vous fiche la paix. Il a déjà bien abusé.

Par morobar

Bjr,

Sur une voiture de 4 mois,

C'est le contrôle technique qui a 4 mois.

La voiture beaucoup plus, sans qu'on sache exactement son âge, sachant qu'elle est commercialisée depuis 2012.

Par AGeorges

@Morobar,

Vous avez raison. L'enchaînement de phrases sans ponctuation est un peu gênant !
On pourrait même en déduire que le véhicule a plus de 4 ans.

Mes remarques sur la garantie ne sont donc pas applicables. Mille excuses.

Il reste surprenant qu'un problème de support moteur n'ait pas été détecté au contrôle technique. Quand on sait combien les voitures y sont secouées ! La première fois que j'ai vu ça, je me suis demandé si ma vieille voiture n'allait pas tomber en miettes.